

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS418

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'années maximum »,

les mots :

« maximal d'années ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.